

FICHE DE POSTE À PROFIL

Conseiller pédagogique culture humaniste et artistiques

Contexte d'exercice :

Le Conseiller pédagogique culture humaniste et artistiques est implanté administrativement à la direction académique à saint Etienne. Une présence effective est un attendu.

Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge du dossier Arts, culture et partenariat.

Ce conseiller pédagogique est aussi un formateur du pôle de formation des Ovides sur saint Etienne. Il participe à chaque réunion du pôle des Ovides et concourt à la réalisation de l'offre de formation sur ce secteur.

Le poste est incompatible avec l'exercice des fonctions à temps partiel.

Compétences spécifiques

La mission de conseiller pédagogique départemental requiert une expertise quant à l'analyse des pratiques artistiques, tant sur le plan des arts visuels que de la musique.

Il est attendu des connaissances didactiques et pédagogiques, des capacités de communication, de travail en partenariat ainsi que la rigueur professionnelle, dans la posture d'interlocuteur de proximité du directeur académique.

Les compétences spécifiques professionnelles suivantes sont attendues :

- Apporter aides et conseils au directeur académique, son représentant et notamment l'inspecteur en charge du dossier pour mettre en œuvre les actions dans le domaine des arts et impulser la pratique des arts au quotidien.
- Mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels sur les axes retenus par le directeur académique dans le cadre du plan de formation sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale responsable du dossier.
- Travailler en partenariat dans le cadre des conventions établies. Il peut être amené à représenter l'inspection de l'éducation nationale responsable du dossier dans le partenariat.

Le conseiller pédagogique culture humaniste et artistiques est une personne ressource pour les circonscriptions dans le cadre de l'élaboration de Plan Local d'Education Artistique et Culturelle. Il contribue pour le premier et le second degré au pilotage départemental du. Ce dernier emporte :

La collaboration avec les structures culturelles (théâtrales, muséales, design, danse etc.) du département.

Ecole, collège et lycée au cinéma.

La charte du chant Choral, plan choral

Les classes à horaires aménagés Musique, théâtre et cinéma.

Les projets artistiques des écoles et des collèges.

Sa mission est étendue sur l'académie dans le cadre de la délégation aux arts et à la culture de l'académie de Lyon. Il peut représenter l'inspecteur de l'éducation nationale lors d'instances académiques sur Lyon.

Ce poste oblige à mobilité. Pour ses déplacements, le personnel affecté bénéficie d'un ordre de mission permanent et d'une enveloppe kilométrique.

Modalités de sélection et commission :

La commission est composée de trois membres avec voix délibératives.

Elle comprend le représentant du directeur académique, le délégué académique aux arts et la culture de l'académie ou son représentant et un conseiller pédagogique en poste.

Un chef d'établissement ou professeur ressource peut être associé au titre de l'expertise.

La commission émet un classement des candidats proposé à l'inspecteur d'académie qui arrête l'affectation, après avis de la CAPD.